



Prévention de la fraude

Série destinée au grand public : Les fraudes par cartes de débit

Vous payez par carte de débit? Quelques mesures de sécurité à respecter

Le Mois de la prévention de la fraude, en mars, est une campagne visant à sensibiliser les Canadiens et Canadiennes pour éviter qu'ils ne soient victimes de fraude.

Indépendamment de l'âge, du niveau d'éducation ou du lieu de résidence d'une personne, la fraude peut se manifester sous diverses formes. Nul n'est à l'abri des risques d'être victime d'escroquerie et de leurs conséquences financières.

La majorité des fraudes peuvent facilement être prévenues. Par conséquent, il est primordial d'être vigilant afin de les identifier et se protéger efficacement.

Les Canadiens comptent parmi les plus grands utilisateurs de carte de débit au monde. Chaque jour, des millions de transactions ont lieu aux guichets automatiques ou via les terminaux des magasins. Même si chaque année la plupart des opérations par carte de débit se déroulent sans incident, il faut tout de même demeurer prudent. Les fraudes par carte de débit coûtent des millions de dollars par année à l'ensemble de la société.

Un fraudeur n'a pas besoin de votre carte de débit pour vous voler : il suffit qu'il ait suffisamment de renseignements pour la reproduire.

Afin de vous protéger efficacement :

- Protégez votre numéro d'identification personnel (NIP). Faites en sorte qu'il soit difficile à deviner. Évitez d'utiliser des renseignements personnels comme une date ou une adresse.
- Suivez toujours votre carte des yeux durant une transaction.
- Vérifiez régulièrement vos relevés bancaires, afin de vous assurer qu'il n'y ait pas d'anomalie.

- N'utilisez pas un guichet si quelque chose vous semble anormal.

Si vous êtes victime d'une fraude par carte de débit, communiquez le plus rapidement possible avec votre institution financière. Celle-ci prendra les mesures appropriées pour vous protéger. Communiquer également avec la Sûreté du Québec au 310-4141 afin de signaler la fraude.

Il est recommandé de porter plainte auprès du Centre antifraude du Canada et faire inscrire la fraude à votre dossier en communiquant avec les bureaux de crédit (Équifax et TransUnion).

Informations supplémentaires

Pour obtenir davantage d'informations et de conseils afin prévenir le vol d'identité, consultez le site internet de la **Sûreté du Québec** au <http://www.sq.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/la-surete-vous-conseille/protegez-vous-contre-fraude.jsp>.

SOYEZ VIGILANTS !